



COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017

Le vendredi 30 juin 2017, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude GÉHIN, Maire.

Étaient présents :

M. Claude GÉHIN, M. Jean-Noël PRIEUX, M. Gilles NESTEL, M. Pascal BON, M. Michel BRUNELLI-BRONDEX, Mme Myriam CHOQUET, Mlle Angélique FACQUEZ, Mme Delphine MITHRA, M. Éric PIERRE, Mme Sylvaine PRAVET, M. Rémy SAILLET.

Absents ayant donné procuration :

Mme Patricia DÉFOSSÉ pouvoir à Mme Sylvaine PRAVET

Mme Aïcha OUERTATANI pouvoir à M. Gilles NESTEL

Nomination de secrétaire de séance : Mlle Angélique FACQUEZ

1- ÉLECTIONS SENATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

L'an deux mille dix sept, le trente juin à dix neuf heures, en application des articles L.283 et L.293, et R. 131 à R.145 du code électoral, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, le conseil municipal de la commune de LES ÉCRENNES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Claude GEHIN, Jean-Noël PRIEUX, Gilles NESTEL, Pascal BON, Michel BRUNELLI-BRONDEX, Myriam CHOQUET, Angélique FACQUEZ, Delphine MITHRA, Eric PIERRE, Sylvaine PRAVET, Rémy SAILLET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Patricia DEFOSSE donne pouvoir à Sylvaine PRAVET – Aïcha OUERTATANI donne pouvoir à NESTEL Gilles

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du code électoral, le bureau a été constitué de Jean-Noël PRIEUX, Rémy SAILLET, Myriam CHOQUET, MITHRA Delphine

Le Conseil a nommé pour secrétaire : Angélique FACQUEZ

Monsieur le Président a donné lecture :

1/ Des articles du code électoral relatif à l'élection des Sénateurs.

2/ Du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre dans le département.

3/ De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils municipaux.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES

1^{er} tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 3 délégués titulaires.

Candidatures présentées à l'élection des délégués titulaires :

- Claude GÉHIN
- Jean-Noël PRIEUX
- Gilles NESTEL

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé. Il a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- Bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Sont élus délégués titulaires :

- M. Claude GÉHIN : 12 voix
- M. Jean-Noël PRIEUX : 12 voix
- M. Gilles NESTEL : 12 voix

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS **1^{ER} tour de scrutin**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants

Candidatures présentées à l'élection des délégués suppléants :

- Myriam CHOQUET
- Éric PIERRE
- Sylvaine PRAVET

Le conseil municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- Bulletins blancs : 1 nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 7

Sont élus délégués suppléants :

- Mme Myriam CHOQUET : 11 voix
- M. Éric PIERRE : 11 voix
- Mme Sylvaine PRAVET : 11 voix

2- CONTRAT RURAL : PROGRAMME VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET A LA REGION

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de Monsieur Yves JEGO Député - Maire auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental relative à la demande faite par la commune pour la remise en état de la RD 213. Monsieur le Maire informe les membres du conseil avoir reçu la réponse de M. le Président du Conseil Départemental informant de la programmation de la réhabilitation de la RD 213 lorsque les travaux entrepris par la commune seront achevés : remplacement des branchements en plomb, création de 2 parkings.

Un courrier de réponse a été adressé à Monsieur BARBAUX Président du Conseil Départemental afin de confirmer l'achèvement desdits travaux cités ci-dessus et sollicite la réhabilitation de la RD 213 dans sa totalité (trottoirs et bordures compris). La réponse de Monsieur le Président du Conseil Départemental déterminera la mise en œuvre du contrat rural que nous avons prévu.

Monsieur PRIEUX informe les membres du conseil de la réunion organisée par l'union des maires de Seine-et-Marne concernant les objectifs et enjeux de la réforme de la défense extérieure contre l'incendie, les changements induits (une nouvelle police administrative, la couverture des risques, le contrôle des points d'eau, l'échange de données entre les partenaires de la DECI, l'arrêté communal ou intercommunal de DECI, le schéma communal de DECI). La réforme de la défense extérieure contre l'incendie sera abordée à une réunion du conseil municipal. Plus de question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05. Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire C. GÉHIN